

## Santé : les tarifs des mutuelles dans le viseur de l'UFC-Que-Choisir



Dans une récente enquête, l'UFC-Que-Choisir dénonce les coûts de plus en plus élevés des complémentaires santé.

L'association de consommateurs dénonce "l'explosion" des tarifs pratiqués par les complémentaires santé. Selon l'organisme, les cotisations des assurés ont considérablement augmenté, passant de «468 euros par personne et par an en moyenne en 2006 à 688 euros en 2017 ». Cela représente une inflation de 47%, alors qu'elle s'établit à 14% pour l'économie en général. L'UFC parle de "dérive des frais de gestion".

Par ailleurs, dans les années à venir, les mutuelles "vont voir leur rôle se renforcer", prévient l'association de consommateurs. C'est l'arrivée du "reste à charge zéro", prévue en 2020 qui devrait permettre ce renforcement. La mesure prévoit le remboursement intégral de certains soins dentaires, prothèses auditives et lunettes. Un changement qui "va se répercuter" sur le montant des cotisations, avertit l'UFC.

L'association dénonce aussi le manque de "lisibilité des offres", qui « empêche largement la comparaison et atténue la concurrence ». Pour palier ce problème, elle fait appel aux pouvoirs publics en leur demandant « d'encadrer la comparabilité des offres » et de « publier enfin l'arrêté prévu par la loi Hamon 2014 pour une liste standardisée d'exemples de remboursements en euros ».